



Septembre 2021
Supplément n°1 au n° 236

Protection sociale Vie des S1 des retraité·es Colloque actif·ves /retraité·es Réforme des retraites Mobilisation

Éditorial

Plus de 17 mois déjà que nous sommes plongé·es dans cette crise sanitaire inédite. Face à cette situation dramatique, nous avons toutes et tous subi les ratés répétés d'une politique d'impréparation qui s'est révélée constamment inefficace : sur les masques, sur les tests et sur la campagne de traçage, sur la vaccination, malgré l'accélération de la campagne pour rattraper un départ calamiteux.

Colère et résignation, fatigue et découragement, face aux incertitudes et aux difficultés à se projeter même si on nous promettait une « libération » progressive avec les beaux jours.

Quel bilan peut-on dresser ? Une jeunesse abandonnée dans sa précarité quotidienne et son mal de vivre. Des personnes âgées réduites à l'état de personnes fragiles et vulnérables pendant que le mot de retraités avec sa portée politique est effacé des discours ... Des migrant·es sans-papiers invisibles ou maltraités. Des inégalités sociales qui s'accroissent avec des riches toujours plus riches et des pauvres qui s'appauvrissent encore. Un discours de l'extrême-droite raciste et xénophobe qui se banalise et un RN qui se pose comme la seule alternative crédible au Macronisme.

Et sur l'École, que dire de plus que ce que le SNES et la FSU dénoncent et revendiquent au fil des mois sans être entendus par un ministre niant la réalité, enfermé dans ses choix et invariablement satisfait de la politique qu'il mène. Quel désastre pour les personnels, les élèves et les parents !

Une situation d'urgence devenue la norme. Des réformes adoptées sur la transformation de la Fonction Publique et l'assurance chômage, des lois liberticides. Celle tant contestée sur la réforme des retraites remise sur le devant de la scène par le Président lui-même déjà en campagne pour 2022.

« Le quoi qu'il en coûte » ne peut plus durer aux dires de Bruno Le Maire. La dette ? Celle de l'État que le gouvernement continue de faire « rouler » en profitant des taux très bas, voire négatifs. Celle « Covid » qu'il faudra rembourser et qu'il met sur le dos de la Sécu creusant des déficits réputés insupportables. Mais qui paiera ? Comment ? Par le retour à l'austérité, à la suppression de services publics et de droits sociaux ?

Nous avons, depuis des années, au SNES-FSU académique, la certitude que les actif·ves et les retraité·es doivent réfléchir, travailler et revendiquer ensemble. La commission actif·ves-retraité·es, actée au congrès national, va être actualisée maintenant. Nous avons tenu les années précédentes des colloques sur la Fonction publique et les services publics, sur la Protection sociale qui ont été des succès. En 2020, nous en projetions un sur les retraites, avec des intervenants nationaux. Il a dû, hélas, être annulé en raison du contexte.

Mais ce n'est que partie remise et un nouveau colloque est prévu le jeudi 21 octobre 2021 à Grenoble.

Nous sommes prêt·es ensemble à continuer la lutte syndicalement pour freiner les régressions d'une politique libérale qui n'est pas remise en cause. Mais nous avons aussi des analyses et des propositions alternatives à faire connaître et à populariser. Cette publication académique en est un outil.

Nous ne laisserons pas ceux qui nous gouvernent et leurs alliés construire un monde d'après identique voire pire que le monde d'avant !

Marie-Laurence Moros
Corinne Baffert
François Lecointe

Non à la guerre des âges !

Les discours et pratiques discriminatoires sont de plus en plus fréquents à l'égard des personnes âgées. On qualifie d'âgisme toutes les formes de discrimination, de ségrégation, de mépris fondées sur l'âge.

Christophe Barbier, ex-dirigeant de *L'Express* de 2006 à 2016, libéral et partisan farouche de la réduction des dépenses publiques, promène son écharpe rouge de studios en plateaux télé. Depuis 2016, il est éditorialiste et chroniqueur sur BFM TV.

Sur la réforme des retraites dont il est un farouche défenseur, il déclare dans *Valeurs actuelles* le 29 août 2018 : « Beaucoup (de retraités) ne seront plus électeurs en 2022, parce qu'ils seront morts ». Apprécions la sinistre provocation !

L'éditorialiste traite aussi les retraité-es « d'enfants gâtés » qui refusent de voir augmenter leur CSG. « Ils doivent payer ». Certes, dit-il, elles et ils ont travaillé 40 ans, parfois dur, mais sont coupables « de ne pas avoir connu la guerre, ni la crise », de bénéficier d'une retraite « payée par la solidarité et non pas sur leurs économies », d'un allongement de l'espérance de vie, d'avoir connu la libération sexuelle... « Ils ont été gâtés par la vie (...) ils doivent maintenant penser à leurs enfants et leurs petits-enfants ».

Propos assumés et relayés médiatiquement de culpabilisation des retraité-es (génération des Trente Glorieuses) qui cumuleraient égoïstement tous les avantages en « s'asseyant » sur la solidarité familiale et intergénérationnelle. Quel déni de la réalité !

Le 18 avril 2020, il déclare pendant le premier confinement : « À un moment donné, pour sauver quelques vies de personnes très âgées, on va mettre au chômage des milliers de gens ? La vie a un coût pour l'économie. Et cet arbitrage-là, dans l'ombre, dans la pénombre des cabinets ministériels, il faut bien à un moment donné l'envisager... »

Au-delà d'un lien de cause à effet honteusement faux, que faut-il comprendre, sur le plan éthique, au nom de la primauté de l'économie ? Arbitrer signifie faire des choix donc trier... Au-delà d'un certain âge, on ne soigne plus parce que ça coûte cher ?!

Dans son dernier ouvrage *Les tyrannies de l'épidémie*, il continue de sévir. Il consacre un chapitre à « la tyrannie grise des baby-boomers ». Il est scandalisé par ces anciens de Mai 68 qui « achèvent leur parcours aux frais de leurs petits-enfants ». Il en veut à leur philosophie, qu'il résume ainsi : « Les suivants paieront la note ! ».

Ce sont ses affirmations qui sont scandaleuses ! Ces baby-boomers n'ont-ils pas travaillé, produit des richesses, payé en étant actifs des cotisations sociales qui finançaient les pensions de ceux partis à la retraite et ne perçoivent-ils pas à leur tour leurs pensions grâce à un système de protection sociale solidaire ?

Le très réputé et très médiatique philosophe Comte-Sponville, auteur d'une vingtaine d'ouvrages, déclare aussi au sujet du coût de la pandémie « Cent milliards d'euros, disait le Ministre des Finances, c'est plus de dettes pour soigner plus de gens, pour sauver plus de vies ». Très bien. Mais les vies qu'on sauve, ce sont essentiellement des vies de gens qui ont plus de 65 ans. Nos dettes, ce sont nos enfants qui vont les payer ».

Et de conclure dans une interview de la revue *Le Temps* à la même date : « Ce qui m'inquiète, ce n'est pas ma santé (il a 68 ans), c'est le sort des jeunes. Avec la récession économique qui découle du confinement, ce sont les jeunes qui vont payer le plus lourd tribut, que ce soit sous forme de chômage ou d'endettement. Sacrifier les jeunes à la santé des vieux, c'est une aberration. Cela me donne envie de pleurer. »

Le constat des conséquences dramatiques de la crise pour les jeunes est valide mais où se situent les véritables responsabilités ? Du côté des retraités qui seraient uniquement des charges et des fardeaux ? Ne doit-on pas interpeller les choix du gouvernement qui dans un pays riche précarise sa jeunesse par des politiques antisociales, la privant de perspectives d'accès aux formations supérieures, d'emploi, de conditions de vie décentes, de logement... ? Ne doit-on pas pointer les carences d'une politique contre la crise qui sacrifie les jeunes, les étudiants, sans ressources, réduits à se nourrir grâce aux associations et à faire la queue à la Soupe populaire ?

Ne nous laissons pas enfermer dans la guerre des âges que déjà l'expression « Ok Boomer ! » a placée au cœur des réseaux sociaux. Elle est devenue un « mème », autrement dit un élément ou un phénomène repris et décliné en masse sur Internet. Elle pourrait être traduite par « cause toujours, baby boomer » : votre génération a connu le plein emploi, elle a consommé sans limites, n'a pas pris soin de la planète et vous voulez encore nous expliquer ce que nous devons faire ? Vous avez échoué. Laissez-nous gérer maintenant.

Fracture générationnelle autour des modes de consommation, de la question climatique et environnementale qui peut exister. Mais nous la combattons dans le SNES et la FSU. Ces discours de division qui renvoient dos à dos les générations ne sont pas les nôtres. La solidarité est une valeur forte que partagent les jeunes et leurs aînés pour répondre ensemble aux enjeux sociaux et environnementaux.

Coucou, revoilà la réforme des retraites !

Emmanuel Macron s'était engagé à transformer notre modèle de retraite vers un système universel à points soi-disant plus simple, plus lisible, plus juste et plus solidaire (voir série d'articles en ligne sur le site du S3 - grenoble.snes.edu - dans la rubrique *Retraite et Protection sociale*, puis *Informations générales et Analyses*). Il s'y est essayé pendant de longs mois provoquant un mouvement d'opposition vaste et durable. Cette réforme a été suspendue pendant la crise sanitaire mais est-elle enterrée ?

Aujourd'hui encore, cette question continue, en apparence du moins, de diviser le gouvernement et la majorité. Aux yeux de certains ministres, la « mère des réformes » fait encore l'objet d'une priorité absolue. Pour d'autres en revanche, c'est là un sujet qui peut encore attendre tant que la crise n'est pas résolue.

Bruno Le Maire lui milite depuis des mois en faveur d'une transformation essentiellement paramétrique autour de mesures de financement des retraites. Il est question de relèvement de l'âge légal de départ (de 62 à 64 ans) et d'allongement de la durée de travail. Dès le 13 février sur BFMTV, il répète que la réforme sera nécessaire « lorsque la machine économique redémarrera, que la croissance sera de retour », sans qu'il lui soit possible d'être plus précis sur le calendrier. **Il a notamment mis l'accent sur la nécessité de travailler plus longtemps.** « Pour nous payer un système de protection sociale dont nous sommes tous fiers il faut que tous collectivement nous acceptions de travailler plus longtemps », a indiqué le ministre de l'Economie. « Nous sommes de tous les pays développés le pays (...) [celui] qui travaille le moins », a-t-il assuré, en se basant sur « le nombre d'heures travaillées tout au long de la vie ». Or, la France est « dans le même temps » l'un des pays développés avec « **le système de protection sociale parmi les plus généreux. Donc ce n'est plus tenable et les Français le savent** ».

Après avoir justifié la réforme de l'assurance-chômage au nom de la lutte contre un déficit de 45 milliards d'euros dans les caisses de l'Unedic, il revient encore une fois à la charge : « Je vous dirais la même chose de la réforme des retraites. Regardons la réalité en face ... **Nous ne pouvons continuer à avoir un système de retraite par répartition si nous ne savons pas le financer correctement parce que c'est prendre une responsabilité écrasante vis-à-vis des générations qui viennent** ».

Et la réforme des retraites revient dans le débat public avec les beaux jours.

Gérard Larcher, Président du Sénat (LR) est sur la même ligne que Le Maire. **Le Président du Medef demande que l'âge de la retraite passe à 64 ans au lieu de 62 ans** actuellement, mais pour lui « la réforme doit être effectuée après l'élection présidentielle. »

Emmanuel Macron, qui a lancé sa campagne présidentielle de 2022, remet le 3 juin le sujet au premier plan en lançant que « **la réforme ne pourra pas être reprise en l'état** » ajoutant « Est-ce que nous pouvons ne rien faire sur la retraite dans les mois qui viennent ? C'est trop tôt pour vous répondre, en tout cas ce ne sera pas la même et rien n'est exclu. »

Elisabeth Borne, dans la matinale de France, le 9 juin déclare : « Une réforme est nécessaire, elle doit répondre à des enjeux de lisibilité et de justice » (ça vous rappelle un certain marketing de la réforme systémique ???) et d'ajouter « **Tout est sur la table. Mais il est aujourd'hui prématuré de dire ce qui va être fait, les décisions ne sont pas prises. Il y aura des débats, le président tranchera.** »

Toutes ces déclarations interviennent alors que le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) publie son nouveau rapport le 10 juin. Il conclut que le déficit des retraites a été de 13 milliards d'euros en 2020. Même s'il continue de se creuser, il est inférieur aux estimations de novembre dernier à hauteur de 23 milliards. Il explique ce résultat par de plus grandes recettes que celles qui avaient été anticipées grâce à une récession inférieure aux projections. Il donne une seconde explication moins positive : **la hausse moindre de l'espérance de vie diminue le besoin de financement des retraites.** Il prévoit même un déficit moins important en 2021 de l'ordre de 7 à 8 milliards.

À l'heure actuelle l'incertitude porte sur le contenu et la date de la réforme mais réforme il y aura.

L'objectif d'Emmanuel Macron, tel qu'il le formulait, est de revenir à la « règle d'or » des équilibres financiers mise entre parenthèses avec le « quoi qu'il en coûte ». Sa doxa libérale de réduction des dépenses sociales et de redressement des comptes publics n'est pas remise en cause.

Les organisations syndicales dont la FSU craignent, avant la fin du quinquennat, une énième réforme paramétrique, dans la longue série des réformes depuis Balladur en 1993, qui ont dégradé notre système solidaire de retraites dans le Privé comme le Public. Mais certains points de la réforme systémique par points seront-ils aussi engagés ? À voir.

Les deux sont à combattre pied à pied en y opposant nos propositions pour améliorer notre système de retraite de façon pérenne, préserver nos droits et en conquérir de nouveaux.

La hausse des effectifs, l'augmentation du nombre de classes, le poids des heures supplémentaires imposées, ont considérablement alourdi les conditions et la charge de travail dans l'Éducation nationale. Les réformes successives en collège et en lycées, le poids et la nature de l'évaluation, la limitation de la liberté pédagogique et de l'autonomie professionnelle, les fermetures des CIO, le renforcement du management pèsent lourdement sur l'exercice du métier d'enseignant-e, de CPE et de PsyEN. Les personnels subissent de plus en plus de pression de la part de l'institution et de la hiérarchie au local par la volonté d'aligner le public sur le privé avec la généralisation des techniques du « new public management ».

La perte de sens du métier et l'absence de reconnaissance professionnelle sont ressenties avec de plus en plus d'acuité.

La perte de sens du métier et l'absence de reconnaissance professionnelle sont ressenties avec de plus en plus d'acuité. Ce sentiment d'insatisfaction, l'usure et le mal-être vont croissant chez les personnels, en particulier celles et ceux avançant en âge. Selon des enquêtes, la revendication d'une réelle médecine du travail qui permette de suivre les personnels tout au long de la carrière, de repérer les personnels en rupture, de prendre la mesure des problèmes de santé qui touchent nos professions est première. L'employeur est interpellé pour développer une politique de prévention qui est largement insuffisante. Le rôle des Commissions Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) demanderait à être amplifié au lieu d'être remis en cause par la loi du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique. En effet, la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène, la sécurité des agent-es dans leur travail, l'organisation du travail, le télétravail, les enjeux

liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'amélioration des conditions de travail relèvent de cette instance.

La mobilité des agent-es de l'État vers les deux autres fonctions publiques est encouragée par le gouvernement. Aujourd'hui, elle reste réduite. Au 31 décembre 2019, 111 032 fonctionnaires de l'État, soit 7,4 % des effectifs, ne sont pas en activité dans leur administration ou corps d'origine selon les statistiques de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique). 41 % des agents en situation de mobilité sont en détachement. Plus de la moitié de ces agent-es est issue des ministères « éducatifs ». Près du quart des agent-es en détachement ont choisi d'exercer hors de l'Europe, essentiellement dans le réseau d'enseignement français à l'étranger. 37 % des fonctionnaires en position de mobilité sont en disponibilité. Plus de 90 % le sont de droit (pour élever un enfant, suivre son conjoint, donner des soins à un proche...) ou pour convenance personnelle (accordée sous réserve de nécessité de service). 1,4 % ont pris une disponibilité pour création ou reprise d'entreprise. Depuis 2019, le maintien du droit à avancement pendant cinq ans, si une activité professionnelle est exercée, est garanti pendant la disponibilité.

L'âge est également une donnée importante et révélatrice. Plus de 40 % des fonctionnaires en situation de mobilité ont plus de 50 ans contre à peine 4 % pour les moins de 30 ans.

6,4 % des fonctionnaires de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement Supérieur sont concerné-es. Le manque d'information sur les dispositifs et le manque d'accompagnement, le chemin à emprunter jugé long et complexe, expliquent en partie la faiblesse de ces chiffres, et ce n'est pas la politique dite de DRH de proximité qui améliore l'accompagnement des personnels.

Mais surtout, le premier des obstacles est que cette mobilité n'est pas choisie.

Elle résulte souvent pour l'agent d'une situation professionnelle difficile (en général médicalisée) où l'offre de l'administration est limitée et ne correspond pas aux vœux de reconversion de l'agent-e. Cette réalité est la première à prendre en compte dans notre organisation syndicale.

La loi du 6 août 2019 innove par la création de la possibilité d'une « rupture conventionnelle » dans la fonction publique. Cette possibilité concerne à la fois les fonctionnaires et les contractuel·les en contrat à durée indéterminée (CDI). Elle est mise en place à titre expérimental pour les fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique, pendant six ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025. Un décret du 31 décembre 2019 établit un montant plafond à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle. **Il s'agit d'un nouvel élément de rapprochement entre le secteur privé et le secteur public que le SNES-FSU condamne.**

Des enseignant-es en fin de carrière cherchent à réduire leur charge de travail en refusant des heures supplémentaires, en déclinant la responsabilité de professeur principal, en devenant plus exigeants dans la négociation des emplois du temps ou en se mettant à temps partiel. Mais ces demandes de temps partiel « sur autorisation », à ce stade de leur carrière, ne sont pas toujours comprises ni acceptées, ce qui maintient certains personnels en difficulté dans une situation critique. Cela les amène parfois à anticiper leur départ à la retraite, malgré une pénalisation financière liée à une pension plus basse.

aménagement des fins de carrière

Alléger la pénibilité du métier, pour la majorité des enseignant-es en fin de carrière, signifie une réduction du temps de travail. Or la prolongation de l'activité est la conséquence du choix politique des gouvernements successifs du « travailler plus longtemps ».

En effet, depuis 2003, au fil des réformes des retraites mises en œuvre en France, l'âge légal de départ a reculé et le nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite complète n'a cessé d'augmenter. Avec une entrée de plus en plus tardive dans la vie active, l'effet de la décote dû à une carrière incomplète est dramatique sur le niveau des pensions.

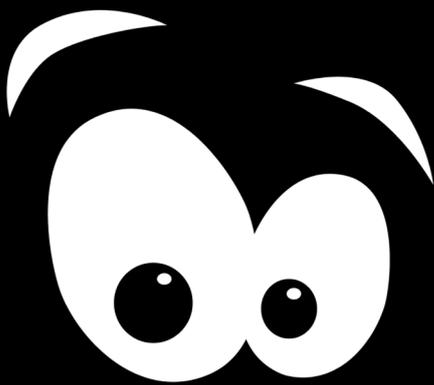
Le SNES-FSU revendique le rétablissement de la Cessation progressive d'activité dès 55 ans qui doit être étendu à tous les personnels non titulaires.

Dans le même temps, les dispositifs d'aménagement des fins de carrière ont disparu, parmi lesquels, on peut citer la CPA (Cessation progressive d'activité). En effet, la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites a supprimé l'accès au dispositif de CPA à compter du 1^{er} janvier 2011 pour les agent-es en fin de carrière. Ce dispositif donnait la possibilité de travailler à temps partiel en bénéficiant d'une rémunération supérieure à celle correspondant à la durée du temps de travail effectuée (travailler 50 %, tout en étant rémunérés à 80 %) ; il était accessible dès 55 ans. Le SNES-FSU en revendique le rétablissement de ce dispositif dès cet âge-là qui doit être étendu à tous les personnels non titulaires.

Lors du dernier congrès de Rennes du SNES-FSU, la réflexion collective avait conduit à une revendication complémentaire afin de valoriser l'expérience professionnelle : « Au-delà d'un droit effectif à une mobilité professionnelle qui reste à conquérir, des possibilités d'aménagement de service et de diversification des tâches doivent être offertes en fin de carrière pour assurer notamment un partage de l'expérience : allègement de service, fonctions de conseils, fonctions de tutorat, fonctions supports... Ces dispositions ne doivent pas être pénalisantes pour l'acquisition des droits à pension ».

Le contenu de ces aménagements en fin de carrière méritera d'être précisé en poursuivant les échanges collectifs au sein de notre syndicat et de notre fédération. De même pour la question d'une véritable mobilité professionnelle, choisie et positive car essentielle pour les personnels.

Marie-Laurence Moros



**POUR L'INSTANT, UNE SEULE CHOSE EST CLAIRE :
TRAVAILLER PLUS ET TOUCHER MOINS**

**METTONS CETTE RÉFORME
À LA RETRAITE !**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Un dossier essentiel, mais sujet à débat :

En France, dans la conception solidaire des créateurs de la Sécu en 1945; « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Depuis le début des années 90, l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) s'est désengagée du remboursement des soins, entraînant une augmentation du « reste à charge » des patient-es, rendant ainsi de plus en plus nécessaire le recours à une Assurance Maladie Complémentaire (AMC) que beaucoup d'entre nous appelons à tort une mutuelle. En effet au côté des mutuelles, il existe aussi des institutions de prévoyance et des assurances privées. Aujourd'hui, l'AMO rembourse en moyenne 75 % des soins, les soins de « ville » n'étant plus remboursés qu'à 50%.

La Protection sociale complémentaire (PSC), en termes de santé, couvre les risques portant atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique de la personne ou liés à la maternité. Elle couvre les frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et restant à la charge de l'agent après le remboursement de la part versée par la Sécu ; en termes de prévoyance, les garanties portent sur incapacité, invalidité et perte de salaire, (versement d'un complément de traitement ou d'une rente en cas d'incapacité temporaire de travail, d'invalidité permanente, partielle ou totale) et décès.

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a habilité le gouvernement à légiférer par ordonnance pour redéfinir la participation des employeurs publics au financement de la Protection Sociale Complémentaire de leurs personnels ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces dernier-es.

Le gouvernement a donc réactualisé l'idée d'une PSC obligatoire dans les trois versants de la Fonction publique. La ministre de la transformation et de la Fonction publique, Amélie de Monchalin, est en charge du dossier. Après plusieurs rencontres avec les organisations syndicales, le projet d'ordonnance sur la PSC a été examiné le 18 janvier 2021 devant le Conseil Supérieur de la Fonction publique. La FSU s'est abstenue sur le vote avec la CGT, Solidaires et l'UNSA. Adoptée le 17 février l'ordonnance a fait l'objet d'une présentation le 7 mars en Conseil des ministres. Des groupes de travail se sont poursuivis avec la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pour aboutir à un accord de méthode sur la négociation relative à la PSC. Il a été signé par toutes les organisations syndicales. Il entrera en application fin juin pour une durée déterminée et cessera quand le texte définitif aura été conclu.

Cette question de la PSC est essentielle pour l'ensemble des agents publics, fonctionnaires et contractuels mais elle est l'objet de débats vifs dans la FSU. Est-ce un progrès par rapport à l'existant ? Y-a-t-il derrière ce progrès apparent des menaces ?

Quelques rappels

Dans le secteur privé, l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 a prévu la généralisation de la couverture complémentaire d'entreprise (quelle que soit la taille de l'entreprise) à l'ensemble des salarié-es du privé. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la participation au minimum de 50 % de l'employeur est devenue obligatoire pour un contrat collectif basé sur un panier minimum de soins.

Cette mesure emblématique du quinquennat Hollande, présentée comme une avancée sociale, casse le principe d'universalité. En effet, en réservant l'adhésion aux salarié-es de l'entreprise, on écarte les « mauvais risques », c'est-à-dire les retraité-es qui avec l'âge ont des dépenses de santé supérieures, les conjoint-es (qui participent ou non à la cotisation), leurs enfants.

Sont également exclu-es les chômeur-ses (surtout de longue durée), une grande partie des plus précaires, c'est-à-dire souvent des femmes. Les fonctionnaires, quant à eux, ne bénéficient pas d'un dispositif équivalent.

Dans la Fonction Publique d'Etat, le choix d'un organisme complémentaire se fait par référencement : cette procédure permet depuis 2005 à chaque administration ou établissement public de choisir pour une durée de sept ans un opérateur, qui bénéficie de son soutien à condition de respecter un cahier des charges précis en matière, notamment, de solidarités, intergénérationnelles ou familiales. L'offre santé/prévoyance est indissociable.

Dans le cadre de la réglementation européenne, les complémentaires évoluent sur un marché où règne la « concurrence libre et non faussée ».

Le second référencement en 2017-2018, a vu l'arrivée sur le marché d'acteurs du secteur lucratif, au grand dam des mutuelles "historiques", qui ont perdu de leur emprise. Par exemple : au ministère de l'Education nationale, la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) a, pour la première fois, été retenue avec deux autres organismes CNP Assurances et Intériale Mutuelle (alliée avec AXA).

la Protection Sociale Complémentaire des Fonctionnaires

Mais l'adhésion des agents à ces offres de PSC est facultative et individuelle. Il n'y a en effet aucune obligation d'adhérer aux organismes mentionnés.

Le financement par un employeur public, quand il existe, représente en moyenne moins de 3 % de votre cotisation mutuelle. **La participation financière des employeurs est aussi facultative.**

Elle est aujourd'hui de 12 euros en moyenne par an et par agent-e, avec des inégalités abyssales entre les ministères :

En haut du tableau, le Quai d'Orsay avec une participation de 121 euros par an. Suivent le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation avec 47 euros, le ministère des Armées avec 33 euros, les ministères « sociaux » avec 19 euros, puis Bercy avec 18 euros, la Culture avec 17 euros et la Justice avec 10 euros. **Au ministère de l'Éducation nationale, en revanche, cette participation n'est que de 3 petits euros par an. De plus, l'enveloppe du ministère de l'Éducation nationale allouée à la PSC a baissé de moitié environ entre les deux référencements, pour atteindre à peine 4 millions d'euros en 2018.**

Dans la Fonction Publique Territoriale, les inégalités entre les agent-es sont aussi très fortes, les pratiques et les niveaux de participation étant très différents d'une collectivité à l'autre.

Cette iniquité des droits entre fonctionnaires et salarié-es du privé a été dénoncée par la Mutualité de la Fonction Publique dans de nombreuses campagnes et par plusieurs organisations syndicales.

Les changements récents dans la PSC

Amélie de Montchalin prétend mettre fin à « une injustice majeure » : **« Contrairement aux salariés du secteur privé, qui bénéficient d'une protection sociale financée par leur employeur, les agents publics doivent trop souvent supporter l'intégralité du coût de leur couverture. Il faut remédier à cette inégalité, dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons. »**

L'ordonnance sur la PSC comporte 4 articles qui posent de grands principes et renvoie de nombreux points à des décrets et à des négociations collectives ultérieures.

Quant au financement des garanties de prévoyance ou de décès, il n'est pas obligatoire. Il y a donc, pour la première fois dans la Fonction publique d'État, un découplage organisé de la santé et de la prévoyance

En effet, l'article 1^{er} ne rend obligatoire que la participation de chaque employeur public au financement de la PSC de tous ses agent-es sans distinction de statut et uniquement en matière de santé en fixant à terme cette participation à 50% minimum des garanties de base. Cette obligation de prise en charge à 50 % s'appliquera progressivement, dès le 1^{er} janvier 2024 à l'État, à mesure que les contrats collectifs arriveront à échéance. La transition vers le régime cible s'engagera dès 2022 pour les agent-es de l'État, **avec une prise en charge forfaitaire du coût de la complémentaire santé : à titre transitoire elle est fixée à 15 euros par mois.** Pour les employeurs des deux autres versants de la Fonction publique, cette obligation ne s'appliquera qu'au plus tard en 2026.

Quant au financement des garanties de prévoyance ou de décès, il n'est pas obligatoire. Il y a donc, pour la première fois dans la Fonction publique d'État, un découplage organisé de la santé et de la prévoyance alors que les organismes référencés par un ministère (mutuelles ou assurances privées) couvraient jusqu'à présent forcément les deux. Mais un alinéa prévoit que les employeurs pourront y participer. Un accord collectif majoritaire peut prévoir la conclusion d'un contrat collectif qui couvre tout ou partie des garanties en santé et prévoyance.

La signature d'un contrat collectif entraîne pour l'ensemble des agents d'un ministère ou d'une collectivité territoriale l'obligation d'y souscrire. La liberté d'adhésion disparaît.

Ces deux changements sont essentiels.

L'article 2 concerne la Fonction Publique Territoriale. **Il fixe une obligation de participation financière des collectivités territoriales à la fois en santé et en prévoyance, instaurant un couplage jusqu'ici inexistant.** Ces collectivités pourront conclure des contrats collectifs entraînant une obligation d'adhésion pour leurs agents. **Ce même article détermine aussi le niveau de participation des employeurs : ce dernier ne pourra pas être inférieur à 50% en santé et à 20% en prévoyance de montants de référence qui seront fixés par décret.**

Position de la FSU

Certaines organisations syndicales avaient signé ce projet et s'en sont félicité (CFDT et FO).

Ce n'est pas le cas de notre fédération qui s'est abstenue. Le débat au sein de la FSU dans le cadre de la préparation du dernier congrès de Clermont-Ferrand a été très difficile. **Le syndicat de notre fédération représentatif à la Fonction Publique Territoriale poussait à la participation obligatoire des employeurs de la Fonction publique. Il arguait que la Territoriale emploie une majorité d'agents en catégorie C avec de petits salaires et une pénibilité des métiers élevée.** Après vingt ans de carrière, les incapacités se multiplient. Or, quasiment un·e agent·e sur deux n'est pas couvert par une complémentaire, d'où un glissement vers la précarité en cas de perte de salaire. Aussi, **un système de prévoyance mieux financé par l'employeur est nécessaire. Ce positionnement est compréhensible et a conduit au compromis du dernier congrès sur la PSC (voir encart mandat de Congrès FSU Clermont-Ferrand).**

Cette ordonnance risque aussi d'apparaître aux yeux d'une partie de nos collègues comme un acquis intéressant alors que nos salaires stagnent. Certain·es ne comprendront pas que le syndicat refuse une hausse de leur pouvoir d'achat *via* la prise en compte d'une partie de leur cotisation « mutuelle » par l'employeur, ce dont profitent déjà les salarié·es du privé.

La PSC devient ainsi un élément de la politique salariale. La rendre obligatoire dans la Fonction publique est une manière de ne pas régler la question de l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires grâce à une revalorisation du point d'indice et une reconstruction des grilles. C'est exactement ce qui advient dans le cadre du Grenelle de l'Éducation. Dans son engagement n°1, Jean-Michel Blanquer présente la PSC pour tous les agent·es de son ministère, les AED et les AESH, comme une revalorisation des rémunérations.

La participation des employeurs publics à la PSC de leurs agent·es portera sur des paniers de soins minima (garanties minimales prévues au Code de la Sécurité sociale). **Ce niveau minimum est en deçà de la couverture actuelle de la grande majorité des agent·es et ne saurait servir de base à un accord.** Comment peser sur son contenu pour améliorer la couverture pour toutes et tous (par exemple en soins dentaires, optique, maladies longues) ? Comment ne pas accroître des inégalités entre agent·es si ceux qui ont les moyens ont recours à une sur-complémentaire pour avoir une couverture de haut niveau ?

Même s'il est stipulé dans l'ordonnance qu'un décret en Conseil d'État fixera « *les mécanismes de solidarité entre les catégories de bénéficiaires, notamment à l'égard des retraités, des familles et des anciens agents non retraités* », **les contrats collectifs excluent les retraité·es de la couverture financée par les employeurs.** On connaît déjà la réalité dans le privé : la complémentaire collective n'est accessible aux retraités que les premières années et à la condition de payer plus cher que les actifs. Et si les retraités optent pour un contrat individuel, ils doivent aussi se payer une cotisation plus élevée pour couvrir des risques équivalents à ceux des actifs. **Enfin un certain nombre d'employeurs privés « n'offrent » le panier de soins que pour leurs salarié·es en excluant leurs conjoints et leurs enfants, faisant disparaître ainsi la solidarité familiale.**

Rendre obligatoire la PSC dans la Fonction publique, c'est aussi la poursuite d'un processus enclenché depuis de nombreuses années pour démanteler la Sécu.

La FSU doit continuer à souligner les dangers des contrats collectifs obligatoires qui mettent aussi à mal la solidarité intergénérationnelle entre les actif·ves et les retraité·es.

Rendre obligatoire la PSC dans toute la Fonction publique, en incitant à la conclusion de contrats collectifs négociés dans le cadre d'accords majoritaires, **c'est ouvrir grand la porte aux assureurs privés qui guettent depuis longtemps ce marché très « juteux » qui est le dernier à leur échapper.** On a déjà expérimenté ce phénomène lors du second référencement dans la Fonction publique d'État quand nombre de ministères avaient fait le choix de retenir plusieurs opérateurs. **Mais, dans le cas d'un contrat collectif, un seul opérateur sera « élu » et le risque est grand que ce soit un organisme privé qui emporte le morceau !!!** L'inacceptable marchandisation de la protection sociale complémentaire, à l'œuvre depuis plusieurs années, sera aggravée.

Les partisans de la privatisation de la santé *via* les complémentaires veulent gagner la bataille, forts des choix des politiques au pouvoir dans leur projet libéral. **La FSU doit continuer à souligner les dangers des contrats collectifs obligatoires qui mettent aussi à mal la solidarité intergénérationnelle entre les actif·ves et les retraité·es.**

La question se pose également pour la prévoyance dans la Fonction publique d'État en raison du découplage des risques santé et prévoyance. **Aujourd'hui, par exemple, un adhérent de la MGEN en congé maladie perçoit de sa mutuelle des allocations journalières quand il passe à mi - traitement, ce qui lui permet de percevoir 77% de son traitement brut. Qu'en sera-t-il demain avec la réforme de la PSC ?**

Mais accepter une PSC obligatoire dans la Fonction publique serait un sérieux obstacle à la mise en œuvre du 100 % Sécu que nous revendiquons (voir ci-contre encart mandat de congrès). Ce d'autant plus que nous sommes investis avec d'autres organisations (syndicales, associatives et politiques) dans la campagne initiée par la Convergence des services publics pour le 100 % Sécu en matière de santé, à l'occasion des 75 ans de cette dernière. **Cette ordonnance nous contraindra à mener les luttes encore plus acharnées pour gagner ce 100 % Sécu.**

C'est l'assurance maladie obligatoire de la Sécu qui assume depuis un an et demi face à la crise sanitaire liée au coronavirus. **Il est évident que la majorité des gens n'auraient pas pu se faire soigner sans la Sécurité sociale. C'est la Sécu qui a pris en charge le coût des soins (dont les frais hospitaliers), les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail etc.** La population plébiscite son système de protection sociale que d'autres citoyen·nes (en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis) nous envient.

Déjà le gouvernement veut faire payer la crise à l'ensemble des assuré·es en imposant que la dette COVID soit remboursée jusqu'au dernier euro par la Sécu à travers la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale), ce qui revient à faire payer la note aux salarié·es et aux retraité·es au travers de la CRDS et d'une partie de la CSG. **C'est à l'État de prendre en charge cette dette sociale !**

La FSU doit continuer à porter ses revendications sur le maintien de la liberté d'adhésion des agent·es, le niveau du panier de soins, sur la prise en charge des retraité·es, contre la dérive assurancielle... Elle tente, avec d'autres organisations syndicales d'élargir la négociation sur la prévoyance et la prévention. Des thèmes comme les mécanismes de solidarité (intergénérationnelle et familiale), le lien avec la santé au travail et la place des organisations syndicales dans la sélection des opérateurs ont déjà été imposés dans les négociations qui se poursuivent. L'implication des organisations syndicales représentatives dans la détermination des cahiers des charges et dans le choix du ou des opérateurs est un enjeu essentiel pour peser. L'accord PSC doit pouvoir être soumis aux organisations syndicales avant la fin de l'année 2021, pour qu'un décret en Conseil d'État soit présenté en février 2022, avant la publication d'autres textes d'application et le début des négociations par ministère.

Les débats sont loin d'être clos dans notre syndicat et dans notre fédération. Ils se poursuivront d'ici le prochain congrès de la FSU fin janvier 2022. **Le SNES devra y tenir toute sa place sur cette réforme de la PSC, sur la Protection Sociale en général et sur notre revendication du 100 % Sécu à faire partager à nos syndiqué·es et dans l'opinion publique. Ces questions complexes restent urgentes pour notre organisation syndicale dont l'objectif est de transformer la société.**

Marie-Laurence Moros

Mandat du Congrès FSU de Clermont-Ferrand

La FSU a dénoncé la loi de juin 2013 qui a généralisé les contrats collectifs obligatoires d'assurance complémentaire pour les salarié·es du privé. Mis en œuvre en 2016, on en voit aujourd'hui les effets en termes d'inégalités de couverture et d'exclusion (privé·es d'emplois, inactif·ves, retraité·es), mais aussi de progression des assureurs à but lucratif sur le champ de la santé. Cette réglementation accentue le glissement des remboursements de l'AMO vers l'AMC que la FSU continue de dénoncer. **À ce titre, la FSU n'acceptera pas une transposition au public d'un dispositif de contrat obligatoire choisi et imposé par l'employeur.**

La FSU rappelle et défend le principe fondamental de la Sécurité sociale qui consiste à «cotiser selon ses moyens et à recevoir selon ses besoins».

Elle affirme, dans le prolongement de ses mandats de Poitiers et du Mans, la nécessité de créer les conditions d'une assurance maladie obligatoire qui rembourse 100 % des soins médicaux prescrits. Un débat doit s'engager dès aujourd'hui dans la FSU et avec nos partenaires sur les modalités de sa mise en œuvre, sur les étapes intermédiaires et sur la place et le rôle des complémentaires santé à but non lucratif. Des pistes sont à explorer : politique de prévention, intégration des personnels des mutuelles dans la Sécurité sociale, développement des centres de santé, suppression des complémentaires à but lucratif... On peut aussi s'inspirer du statut local de l'Alsace Moselle en l'étendant à tous les assuré·es, notamment les fonctionnaires. Il y a urgence aujourd'hui, c'est pourquoi c'est dès maintenant qu'il faut enclencher le processus.

Mais la charge des dépenses en assurance complémentaire santé et prévoyance ne peut reposer sur la seule contribution des salarié·es. C'est pourquoi **la FSU demande à titre transitoire que soit renforcée la participation des employeurs publics à la complémentaire santé et prévoyance, librement choisie par leurs agent·es. Pour les personnels de la fonction publique territoriale et des établissements publics, cette participation des employeurs doit être obligatoire.**

Le gouvernement tente d'aller plus loin dans la marchandisation de la complémentaire santé en permettant la résiliation infra-annuelle, ce qui ne peut que fragiliser les mutuelles. Il s'agit d'une nouvelle attaque contre les mutuelles qui se sont par ailleurs engagées, pour faire face à la concurrence des assurances privées et de banque-assurance, dans des processus de rapprochement contre-nature avec des assureurs privés. La FSU dénonce ces rapprochements. Elle dénonce tout autant la différenciation des offres qui favorise les logiques consuméristes et celle des taux de cotisations selon le statut et l'âge qui va à l'encontre des valeurs mutualistes. Le monde mutualiste doit, à l'inverse de ces évolutions, défendre et reconquérir les principes solidaires. **Mais seule l'assurance maladie obligatoire garantit de fait une couverture totalement solidaire car mutualisée sur toute la population.**

Syndicalisation des retraité·es 2020-21 dans les départements de notre académie

Ardèche

Malgré la morosité des temps, les relations ralenties par le confinement ou les restrictions, la rareté des regroupements revendicatifs, les retraité·es SNES-FSU Ardèche tirent correctement leur épingle du jeu. Les effectifs 2020-2021 atteignent 43, soit un de plus qu'en 2019-2020.

Nous retrouvons toutes et tous nos adhérent·es sauf un et nous accueillons 2 de nos 3 néo-retraité·es identifié·es.

Danièle Stieau, trésorière du S1 des retraité·es de l'Ardèche

Drôme

À ce jour, nous comptons 89 ou 90 syndiqué·es (87 en 2019-2020), avec une fidélité qui atteint les 100 %.

Pour les néo-retraité·es, la situation est la suivante :

3 syndiqué·es sur 12 possibles. Sur les 9 ancien·nes adhérent·es, 6 étaient des syndiqué·es à jour et fidèles. Une adhérente a écrit dès septembre pour indiquer qu'elle ne souhaitait plus se syndiquer et qu'elle se consacrerait à d'autres causes.

Les 5 autres n'ont jamais répondu en dépit de plusieurs rappels.

Objectif 2021-2022 : dépasser les 89 ou 90 adhérent·es et tenter de retrouver les ancien·nes « disparu·es » des radars.

À noter qu'un de ces syndiqué·es est décédé cette année.

Claudie Breul, trésorière du S1 des retraité·es de la Drôme

Isère

Dans le département de l'Isère, avec des fluctuations, l'effectif se maintient à 180 depuis 2012-2013 malgré une fin d'activité plus tardive. Les nouveaux et nouvelles syndiqué·es ne compensent pas toujours les départs (décès, maladie, démissions).

Patrick le Brouster, trésorier du S1 des retraité·es de l'Isère

Savoie

Concernant la Savoie le dernier chiffre de syndicalisation est de 89 adhérent·es retraité·es à jour de cotisation. L'an dernier, ce chiffre était de 93 mais 2 adhérent·es sont décédé·es entre juin et août, une est partie sur le département de l'Isère et une autre syndiquée en Savoie a peut-être rejoint la Haute-Savoie puisqu'elle y réside. Quatre néo – retraité·es nous ont rejoints. Quatre syndiqué·es n'ont pas repris leur adhésion.

Maryse Bret, trésorière du S1 des retraité·s de la Savoie

Haute-Savoie

La syndicalisation des retraité·es SNES-FSU de la Haute Savoie est stable avec 65 adhérent·es, malgré l'apport d'un néo-retraité sur les cinq mentionné·es. Cela a tout juste « compensé » un décès.

La syndicalisation repose surtout, désormais, sur les « ancien·nes » !

Pierre Cabotte, secrétaire du S1 des retraité·es de Haute-Savoie

Les syndiqué·es, retraité·es ou néo-retraité·es, ont reçu fin août, avec leur bulletin de réadhésion, les coordonnées des secrétaires et des trésorier·es des S1 des retraité·es de l'académie. En cas d'oubli, contactez la section académémique.

Menaces sur les pensions...

Les pensions sont devenues une variable d'ajustement budgétaire dans le cadre des politiques d'austérité !

Le gouvernement actuel instrumentalise la crise de la COVID pour renforcer considérablement cette politique :

1) Faire le constat d'un déficit abyssal des régimes de retraites. C'est le travail demandé au Conseil d'Orientation des Retraites qui a estimé en juin ce déficit pour 2020 à plus de 27 milliards (ramené à 24 Mds en octobre), plus de onze fois celui de 2019 !

Mais, rien à voir avec l'évolution des dépenses de retraites ! Ce déficit s'explique entièrement par l'impact de la crise COVID sur les ressources des caisses : pertes d'emplois (et de cotisations) massives, exonérations de cotisations patronales d'autant que l'État, depuis 2019, ne compense plus par l'impôt cette perte de recettes.

2) Imputer le financement de ce déficit à la Sécu sans que l'on sache pourquoi ce serait à l'assurance maladie de financer le maintien en activité d'un restaurant ou la reconversion du transport aérien.

3) Isoler une « dette sociale » du reste de la dette publique, l'attribuer à une Caisse, la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) dont l'extinction prévue en 2033 impose à la Sécu de rembourser à une échéance très rapprochée. Ce qui peut être interprété comme une volonté de l'étrangler car le reste de la dette publique sera remboursé (éventuellement !) à des taux d'intérêt très faibles, voire négatifs, et à un horizon très lointain.

Prise en charge de l'Autonomie : Une 5ème branche de la Sécu ? Non merci !

La loi qui valide la création de la 5ème branche est parue le 7 août 2020, avec un financement et une gestion spécifiques, remettant en cause les principes de gestion paritaire et de financement par la cotisation sociale.

L'introduction de l'assurantiel est une attaque lourde et la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) qui assurera la gestion a une composition très éloignée de la représentation paritaire.

Le financement dont on peut dénoncer l'insuffisance est prévu en deux temps. À partir de 2024, le gouvernement réaffectera « une recette spécifique supplémentaire au financement de la prise en charge de la dépendance à hauteur de 0,15 point de CSG (2,3 milliards d'euros) prélevée sur la CADES (v. plus haut) », caisse créée en 1996 pour « éponger les dettes » du régime général de la Sécu, « dettes » que les gouvernements successifs alimentent.

À partir de 2021 et jusqu'en 2024, des mesures financières seront inscrites dans le PLFSS. C'est l'objet du rapport Vachey dont les propositions sont un véritable racket contre les salariés et les retraités. Sans réelle ambition, ce rapport accumule les mesures (transferts de ressources, économies, suppression de niches fiscales, augmentation de prélèvements obligatoires.) dont les conséquences seront importantes pour les destinataires.

Atteintes aux retraites :

- Le transfert des fonds de réserve pour les retraites va porter un coup au financement des retraites.
- La réduction de l'APA est un scandale face à l'ampleur du reste à charge.
- L'attaque contre l'abattement des 10 % appliqué aux pensions et aux retraites est violente. Elle conduirait non seulement à augmenter l'impôt sur le revenu de beaucoup de pensionnés mais aussi à rendre imposables des personnes qui ne l'étaient pas, avec toutes les conséquences négatives d'une telle situation.
- L'alignement de la CSG sur celle des actifs (après l'augmentation de son taux en 2018) réduirait encore le montant des pensions.
- Le rapport Vachey veut inciter le recours aux assurances privées et mobiliser le patrimoine immobilier privé.
- La loi « Grand âge » est reportée à nouveau (1^{er} semestre 2021), préparée par un Grenelle « de l'autonomie ».

Les propositions de la FSU pour une protection sociale étendue...

L'urgence sociale impose de préserver notre système intergénérationnel et d'envisager une protection sociale incluant la dimension professionnelle, des années d'études à la retraite.

La FSU exige une prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale de l'aide à l'autonomie, intégrée dans la branche maladie de la Sécurité Sociale avec une augmentation des recettes, en particulier par une réforme profonde de la fiscalité, plus juste et plus solidaire.

Ces propositions doivent être associées à une meilleure organisation du système de santé sur tout le territoire (déserts médicaux, hôpitaux, médecine du travail, formation et conditions de travail des professionnels de santé.).

Cette période confirme aussi nos exigences condamnant toute nouvelle régression en matière de retraite et de protection sociale programmées au détour du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (cinquième branche, hausse de la CSG etc..)

Mettre fin aux déremboursements, assurer la prise en charge de tous les soins, faire face à la dépendance, développer la prévention ont un coût que la cinquième puissance du monde peut financer. Cela suppose de mobiliser des recettes supplémentaires dans le cadre notamment d'une autre politique de l'emploi, des salaires... et d'une fiscalité redistributrice des richesses !

Rencontre des organisations de retraité·es de l'Isère avec le sénateur Guillaume Gontard

Les organisations de retraité·es de l'Isère (CGT, CFE-CGC; FO, FSU, Solidaires, FGR, LSR) ont envoyé en novembre 2020 un courrier à tou·tes les parlementaires du département. Elles les sollicitaient pour une rencontre afin de leur exposer leur rejet des mesures adoptées par le gouvernement. Seul Guillaume Gontard, sénateur, chef de file du groupe Ecologiste-Solidarité et territoires, a accepté un échange par visioconférence le 23 février 2021.

Nous lui avons proposé 4 thèmes : pouvoir d'achat des retraité·es, perte d'autonomie, pandémie et EHPAD, gratuité des transports en commun.

Pouvoir d'achat

Les retraites vont continuer à baisser (la part du PIB va diminuer et le nombre de retraité·es va augmenter). Aujourd'hui un·e retraité·e sur trois n'a pas 1 000 euros brut par mois et 4 sur 10 vivent avec le minimum de pension. Pourtant politiques et médias présentent le niveau de vie des retraité·es comme élevé. Les retraité·es ont des droits gagnés par leur travail d'ancien·nes salarié·es et les cotisations versées. Elles et ils assument un rôle social indéniable par un bénévolat associatif, par des fonctions politiques particulièrement dans les petites communes.

Réponse du sénateur : Apparemment il n'y aura pas de reprise du dossier retraite jusqu'aux prochaines élections. Il est d'accord sur le problème du montant des retraites. Il regrette qu'il n'y ait pas de lien entre le montant des retraites et la richesse créée qui augmente. Le rôle des retraité·es dans la société est important. Son groupe au Sénat intervient par des questions écrites.

Prise en charge de la perte d'autonomie - création de la 5^{ème} branche

Deux rapports ont précédé le vote de la LFSS 2021 (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) consacrant l'instauration d'une nouvelle branche soi-disant de la Sécu pour la prise en charge de la perte d'autonomie et du Handicap. En 2019, le rapport Libault se situait dans une perspective de dégager des moyens nouveaux (modernisation et construction d'Ehpad, création de milliers d'emplois statutaires, réduction du Reste à Charge pour les familles..) avec un financement allant jusqu'à 10 Mds €/an. Ce rapport a été écarté en 2020 par le rapport Vachey qui a servi de base à la LFSS 2021 pour l'instauration de cette 5^{ème} Branche. Le vote du parlement entérine une gestion autonome par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), un budget fixé à 32 Mds €/an indépendant de la croissance des besoins et un financement à 90 % par la CSG (Contribution Sociale Généralisée) sans aucune participation de cotisations sociales. C'est la volonté de sortir la perte d'autonomie et le handicap du risque maladie pour le cantonner dans un secteur « d'aide » sous-médicalisé dédié aux bénévoles et aux organismes privés. Pour ce faire, le budget a été voté avec un déficit pour pouvoir convoquer une conférence des financeurs ouverte aux investisseurs privés.

Réponse du sénateur : Plutôt favorable à la 5^{ème} branche (son groupe au Sénat a voté « POUR ») et comment on la met en place. Le financement est loin des besoins. Un financement privé est envisagé pour compléter. On attend toujours le texte sur le grand âge et l'autonomie. Les services à domicile sont les oubliés. L'espérance de vie stagne et elle régresse en bonne santé. Il n'est pas d'accord pour un financement par le privé. Le financement est possible avec les richesses créées qui augmentent. Réflexion à avoir sur ce qui peut être acceptable dans les propositions de loi et ne pas tout rejeter, ce qui peut entraîner un vote favorable malgré des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord.

La pandémie et la vaccination des retraité·es

La découverte et la production de vaccins sûrs et efficaces est le seul espoir de voir la situation sanitaire s'améliorer. Le gouvernement a opté pour une stratégie de « vaccination progressive » qui masque une situation dramatique de pénurie d'approvisionnement des vaccins, en Isère comme sur l'ensemble des territoires et d'une organisation défectueuse où on peut se faire vacciner hors de son centre de santé.

Face à cette situation nous demandons :

- qu'un pôle public du médicament soit mis en place ;
- une production nationale intensifiée ;
- la préservation du pôle de recherche chez Sanofi ;
- une réorganisation de la campagne de vaccination ;
- la prise en compte de la tranche d'âge 65-75 ans.

Situation des EHPAD

« 313 décès en Isère dans les EHPAD en 2 semaines. Le département cherche des renforts en personnel. Il recrute des volontaires pour prêter main forte aux personnels sous tension en EHPAD. Pour postuler pas besoin de compétences particulières. » 26 novembre 2020 - France 3 régions.

Le mouvement social d'envergure de janvier 2018 réclamait déjà une augmentation significative des effectifs, des dotations budgétaires suffisantes, des évolutions de carrière. Le département y a répondu par un plan EHPAD. Les élus de l'intersyndicale au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) et plus récemment la presse, ont mis en évidence les difficultés de gestion des établissements. La FHF (Fédération Hospitalière de France), en dépit des recommandations de la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) en Auvergne Rhône-Alpes (nécessité de s'organiser au plus près des besoins) propose de mettre en place un groupement de coopération social et médico-social (direction centralisée des finances et des RH). La feuille de route stratégique et opérationnelle du conventionnement du département avec la CNSA ne se profile qu'en 2024 sur la politique autonomie.

Nous dénonçons à nouveau :

- l'insuffisance des effectifs ;
- le manque de formation, y compris qualifiante, des personnels ;
- le retard de prise en compte des difficultés de gestion des EHPAD et des services d'aide à domicile ;
- le retard de la politique autonomie.

Réponse du sénateur : Olivier Véran a réuni les groupes politiques pour l'organisation de la vaccination. La stratégie mise en place est bonne, mais des problèmes logistiques du fait de la délocalisation des vaccinations. Problème de manque de doses, de communication avec des collectivités qui restent dans le flou. Annonces qui s'avèrent fausses à cause des retards pris. Besoin aussi de répartir les doses avec les pays plus pauvres. La répartition entre les différents pays reste floue et vague. Manque de précision du comptage des vaccinés. L'état n'a pas la main sur la production des vaccins en France. Problème des fermetures d'entreprises de production du médicament. Revoir ces fonctionnements. La tranche d'âge 65/75 ans est en retard du fait du manque de doses.

EHPAD : La situation des EHPAD est bien antérieure à la période COVID mais mis en exergue par la pandémie. L'appel au bénévolat pour le personnel est inadéquat. Il faut revoir le salaire et l'attractivité des métiers des EHPAD et d'aides à la personne. Le département est à la traîne sur les aides en ce domaine, ce sont des choix politiques. Les ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) sont aussi en grande difficulté pour fonctionner du fait de l'épuisement des bénévoles. Le groupe EELV s'est adressé au gouvernement par 2 questions écrites sur ces sujets.

Les transports en commun gratuits sur l'agglomération pour les retraité·es

Depuis de nombreuses années, le pouvoir d'achat des retraité·es est en régression. Hors dans le même temps la gratuité des transports de l'agglomération grenobloise pour les + de 75 ans et pendant les périodes creuses de la journée ont été supprimées pour les retraité·es. La pollution ne cesse d'augmenter sur le bassin grenoblois. Les retraité·es ont besoin de se déplacer pour garder une vie sociale et l'abonnement aux transports devient trop cher pour bon nombre d'entre elles et eux. Nous demandons donc la gratuité des transports de l'agglomération pour les retraité·es, au moins pendant les heures creuses et le week-end, ainsi que des abonnements à tarifs réduits pour qu'ils puissent garder ce lien social. De nombreuses villes ont fait le choix des transports gratuits, Grenoble peut aussi le faire.

Réponse du sénateur : il travaille sur la gratuité, elle peut être faite par étape. L'aborder par catégorie n'est pas forcément la solution. Être sur le global, plutôt pour une expérimentation sur la gratuité des week-ends pour tous, et voir ensuite pour l'élargir. Il y a besoin aussi de voir la gratuité sur les secteurs plus éloignés avec certaines lignes TER qui sont chers et n'incitent pas à les utiliser mais à prendre sa voiture pour se rendre à Grenoble (exemple ligne de Grenoble-Veynes).

Participant·es à la rencontre de l'intersyndicale :

Josiane Baube, CFE-CGC ; Yves Richard, USRI-CGT

Jacques Fogliarini, FGR-FP ; Pascal Costarella, UDR-FO

Elvire Delgado, FSU ; Laurent Mérindol, Solidaires retraités.

À la suite de cette audience le sénateur Gontard a transmis à l'intersyndicale du 38 deux questions écrites adressées par son groupe au gouvernement.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Question écrite à Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie

**Guillaume
GONTARD**

**Sénateur
de l'Isère**

**Président du Groupe
Ecologiste – Solidarité
et Territoires**

Monsieur Guillaume Gontard attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur la prise en compte des personnes âgées alors qu'un nouveau report de l'examen de la loi Grand Âge est annoncé.

Alors que notre pays doit se préparer à relever le défi de d'un vieillissement historique de la population, le gouvernement annonce un nouveau report de l'examen du projet de loi Grand Âge à cause de la crise sanitaire. Nous savons que 80 % des Françaises et Français souhaitent vieillir à domicile et que les conditions d'accompagnement des personnes âgées sont déjà très compliquées à mettre en œuvre du fait du manque structurel de personnel, faute de reconnaissance et moyens financiers suffisants alloués aux actrices et acteurs de ce secteur d'activité peu valorisé. Différer ainsi l'examen de ce projet de loi suscite des inquiétudes légitimes quant à la prise en compte par le gouvernement des plus anciens. nes de nos concitoyens. ennes.

De nombreuses associations, comme Alertes, interpellent l'exécutif sur l'urgence de travailler à un projet de loi ambitieux pour accompagner les personnes dans leur vieillissement avec tout le respect qui leur est dû.

Ainsi demandent-elles la mise en œuvre du travail législatif afin que le gouvernement honore son engagement et celui du président de la République. Aussi, Monsieur Guillaume Gontard lui demande comment le gouvernement compte-t-il prendre en compte la question des personnes âgées et selon quel délai en attendant l'examen de cette loi à l'Assemblée nationale et au Sénat.



Question au ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de personnel soignant dans les EHPAD et services de soins et d'aide à domicile

**Guillaume
GONTARD**

**Sénateur
de l'Isère**

**Vice-président
de la
commission
Aménagement
du territoire et
développement
durable**

Monsieur Guillaume Gontard attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de personnel soignant au sein des EHPAD et autres services de soins et d'aide à domicile. Le manque d'effectifs dans ces structures n'est pas nouveau et il vient nourrir une inquiétude réelle quant à la prise en charge des personnes les plus fragiles dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons.

Les personnels déjà en sous-effectif chronique ont été extrêmement mobilisés durant la période de confinement et leurs activités se poursuivent sans relâche auprès des personnes dépendantes depuis le 11 mai dernier. L'UNA 38, par la voix de sa Présidente, Madame Joëlle Huillier, également ancienne députée, vous a interpellé sur la situation aujourd'hui proche de la rupture que connaissent les EHPAD ainsi que les structures de services de soins à domicile. Le nombre d'arrêts de travail atteint un seuil jamais égalé et s'inscrit comme la conséquence logique d'une fatigue accrue par le contexte pandémique. Comme vous le savez, ce secteur professionnel peu attractif et très peu valorisé n'offre pas de réserve de personnel, ce qui rend la situation en effet tout à fait critique.

Pour autant, l'UNA 38 émet des propositions susceptibles de contribuer à un redressement de la situation en faveur des personnels concernés et des bénéficiaires actuels et à venir des services d'aide à la personne.

A savoir :

- Une aide pouvant venir des écoles d'aides-soignants, d'infirmiers ou des facultés de médecine en mettant les élèves à disposition des structures les plus en difficultés selon des modalités d'encadrement adéquates ;
- Par ailleurs, une réflexion avec Pôle Emploi pourrait trouver une traduction concrète pour la mise en place d'une filière des métiers d'aide et d'accompagnement des personnes fragiles.

Le Ségur de la santé a permis de poser les bases de nombreux chantiers à venir mais des mesures concrètes et pérennes restent à prendre sachant que l'INSEE estime que le nombre de personnes de plus de 85 ans va plus que doubler d'ici 2060.

Monsieur Guillaume Gontard demande à M. le ministre des solidarités et de la santé de préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre concrètement et dans quels délais pour combler la carence en termes de personnels intervenants auprès des personnes fragiles et rassurer nos concitoyen. nes par une réponse adaptée à la période de crise sanitaire que nous traversons et pour la période à venir.

Des nouvelles de Savoie...

En Savoie, l'intersyndicale CFTC, CGT, FGR, FO, FSU(SNES), Solidaires, UNSA 73 a été très active ce premier trimestre 2021. Elle a multiplié les initiatives dans plusieurs domaines.

En premier lieu, excédés par le discours de prétendu·es expert·es politiques et médiatiques qui n'ont de cesse de vouloir diviser les générations pour mieux régner, faisant des jeunes les victimes de l'égoïsme de boomers nantis et privilégiés, nous avons décidé de prendre des contacts avec les étudiant·es de Solidaires, seule organisation syndicale étudiante à l'université de Savoie. Nous avons ensuite travaillé sur une déclaration commune présentée en conférence de presse, déclaration axée sur la nécessaire solidarité intergénérationnelle pour combattre la casse des acquis sociaux (voir texte ci-dessous).

Conférence de presse de l'intersyndicale, mercredi 3 mars 2021 à Chambéry Les syndicats de retraité·es de Savoie : FO, CGT, FSU, FGR, UNSA, CFTC, UDRIS Solidaires 73 Le syndicat Solidaires étudiant·es

Nous dénonçons ceux qui attisent les oppositions entre les générations. Les conquêtes sociales (Sécurité Sociale, Code du travail, école laïque, EDF, SNCF ...) arrachées par de durs combats à la société du profit ont permis, pendant des dizaines d'années, la solidarité intergénérationnelle.

Hier, et plus encore, aujourd'hui, depuis le début de la pandémie, le gouvernement et ses relais médiatiques opposent les retraités à la jeunesse. Les premiers seraient des nantis, ils mettraient en péril l'avenir des jeunes !!!! Pourtant, qui est responsable de l'appauvrissement des retraité·es, des salarié·es, des jeunes ? Qui est responsable de la précarité de la jeunesse ? Ce sont toutes les prétendues réformes des gouvernements successifs qui brisent une à une ces conquêtes sociales intergénérationnelles et privatisent sur ordre de l'Union européenne sous l'égide du patronat et du CAC 40. Remise en cause du Code du travail qui tend à généraliser l'ubérisation chez les jeunes, attaques contre la Sécurité Sociale (exonérations des cotisations patronales, CSG, CRDS...), recul de l'âge de la retraite et mise en chantier d'un système de retraite dit « universel », remise en cause des diplômes nationaux...

Qu'en est-il dans la réalité pour les retraité·es ?

Jamais, depuis des décennies, une catégorie aussi substantielle de la société française n'avait fait l'objet d'une telle attaque frontale. Plus d'un million des 17 millions de retraité·es sont des retraité·es pauvres. Les autres voient, chaque année, leur situation se détériorer. 62 % des retraités considèrent qu'ils sont juste à niveau, près de 10% des retraités sont pauvres, 36 % ont du mal à assurer tous leurs soins et parmi eux, 1,2 millions sont en perte d'autonomie... C'est aussi plus de 50 % des décès dus à la COVID 19 chez les plus de 65 ans par refus d'hospitalisation, faute de lits dont le gouvernement poursuit la fermeture !

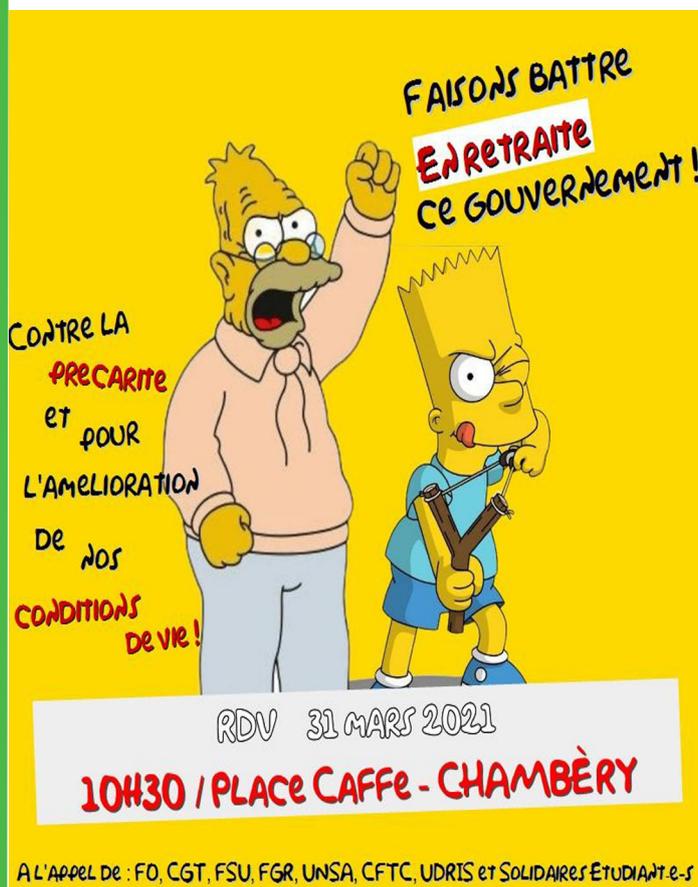
Qu'en est-il dans la réalité pour les jeunes ?

Une enquête réalisée sur la période du premier confinement par l'OVE, l'Observatoire de la Vie Etudiante, intitulée « *La vie d'étudiant confiné* » nous permet de dresser un premier bilan de l'état de la situation estudiantine. La crise sanitaire a eu d'importants effets sur les jeunes, avec en premier lieu un coup d'arrêt brutal porté à leurs activités rémunérées. Durant une année universitaire classique, c'est près de 46 % des étudiant·es qui déclarent avoir un emploi, or avec la crise du covid c'est pas moins de 58% de ces étudiant·es qui ont ainsi perdu leurs jobs.

À cela s'ajoute le retour chez leurs parents pour 44 % des étudiant·es, un retour bien souvent source de conflit. L'isolement, le passage des cours en distanciel, les difficultés à payer le loyer ou le retour parfois difficile chez les parents sont autant de facteurs qui ont miné le moral des jeunes. En décembre dernier un rapport parlementaire présenté par Marie-Georges Buffet montrait que 1 étudiant·e sur 10 avaient des pensées suicidaires. L'actualité récente avec les tentatives et le suicide en janvier de plusieurs étudiant·es à Lyon et à Paris, ont fait éclater une réalité qui n'est plus tenable.

Parmi les étudiant·es, les ressortissants étrangers·ères, sont les grand·es perdant·es de la crise. En effet, selon l'OVE 47 % des étudiant·es étrangers·ères déclarent avoir eu des difficultés financières plus importantes qu'en temps normal. L'éloignement de leurs familles et leurs conditions de vie plus précaires font d'eux les grand·es oublié·es du covid.

Toutefois que l'on ne s'y méprenne pas, la situation actuelle de la jeunesse n'est pas le seul produit du coronavirus. La précarité était déjà récurrente chez les étudiant·es, entre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·es étrangers·ères, le refus d'élargissement du RSA au moins de 25 ans, l'augmentation du coût de la vie et le gel des bourses d'études. Les politiques néo-libérales menées par les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de s'attaquer au service public de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme vient de nous le rappeler la récente loi de Programmation de la Recherche (LPR).



Toutes les générations, étudiant·es, jeunes salarié·es, salarié·es, chômeur·ses, retraité·es subissent cette situation. En combattant pour défendre et sauvegarder la plus belle conquête sociale : la Sécurité Sociale, notre bien commun à tous, jeunes et retraité·es, en combattant contre les multiples « réformes » qui se sont attaquées aux retraites depuis 1993, en combattant pour abonder le recrutement de personnels soignants dans les EHPAD et à l'hôpital, en luttant pour la prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie par la Sécu, en combattant pour défendre un système public d'Éducation qui donne à tous les mêmes chances, en combattant pour l'ouverture des universités, en combattant pour assurer des conditions de vie dignes à ceux qui par leur travail créent les richesses de notre nation, nous poursuivons le combat mené par nos aîné·es, dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle et nous le poursuivons jusqu'à en obtenir la pérennité !

C'est dans le même esprit de coopération avec le syndicat étudiant qu'a été construite en Savoie la journée d'action du 31 mars, pour rappeler que la baisse du pouvoir d'achat, la crise sanitaire et les discriminations qui touchent durement les retraités sont le fruit d'une politique qui, depuis plusieurs décennies, sacrifie aussi les jeunes, et que la meilleure réponse est donc intergénérationnelle !

« Plan HERCULE », projet de démantèlement d'EDF

En second lieu, nous avons choisi de soutenir une action qui ne concerne pas spécifiquement les retraité·es, mais là encore toutes les générations ! Tous, jeunes et vieux, étudiant·es, actif·ves, chômeur·ses, retraité·es, nous devons en effet exercer notre pouvoir de citoyen·nes.

Les syndicats en Savoie, région très attachée au sort de ses barrages, se préoccupent grandement du « plan HERCULE », projet de démantèlement d'EDF. Pour résumer ce qui se trame, il s'agit de socialiser les pertes du groupe et d'en privatiser les bénéficiaires. L'entreprise serait découpée en trois secteurs :

- EDF BLEU (le nucléaire) resterait public ;
- EDF VERT (ENEDIS et les énergies renouvelables) serait ouvert au capital ;
- EDF AZUR (le secteur hydraulique) aurait un statut qui reste encore très flou...

C'est toujours la même logique de privatisation qui est à l'œuvre, et une nouvelle étape dans un processus de destruction du service public de l'électricité qui a commencé il y a une vingtaine d'années, dans le but de « faire du fric » dans ce secteur-clé.

L'intersyndicale des retraité·es de Savoie a donc décidé de demander par courrier au Groupe des 9 d'utiliser son poids pour inscrire ce secteur de l'énergie dans ses priorités et porter la revendication d'un secteur public de l'Énergie.

Nos organisations se sont réunies le 9 février 2021 pour travailler à la mise en œuvre de la prochaine action du mois de mars.

Lors de cette rencontre, deux camarades retraités CGT Mine/Énergie sont venus nous exposer la stratégie du plan HERCULE du gouvernement Macron.

Un communiqué rédigé par eux-mêmes ci-joint permettra d'alerter l'ensemble de nos adhérent·es.

Ce plan n'augure rien de bon pour la population, la privatisation accélérée de l'énergie par le démantèlement de ce qui a été EDF/GDF aura pour conséquence : l'augmentation des prix, l'inégalité d'accès suivant les territoires ce qui, inévitablement, augmentera la précarisation énergétique pour de nombreux citoyens et parmi ceux-ci de nombreux retraité·es.

Nous vous interpellons, le groupe des 9 a la capacité de réagir et de mener une mobilisation pour exiger le retrait de ce plan HERCULE et de porter la revendication d'un service public de l'énergie, seul socle commun de solidarité et de fraternité.

Par cette intervention, nous apporterons notre soutien aux salariés de EDF GDF.

Une action pour aussi légitimer notre place dans la société que nous voulons intergénérationnelle.

Ce courrier a été accompagné de la proposition de communiqué suivante :

Les organisations signataires du groupe des 9 de ce communiqué s'opposent aux projets de démantèlement du secteur énergétique de l'Electricité et du Gaz.

Ces projets strictement financiers, ne s'inscrivent absolument pas dans une logique d'intérêt général. Ils visent à démanteler les Groupes EDF et ENGIE (ex GDF) : ils n'ont aucun intérêt, ni pour les usagers, ni pour les territoires, ni pour la France, que ce soit au plan social, économique ou environnemental.

Ils s'inscrivent dans la logique des lois du marché et des injonctions de l'Union Européenne (libéralisation, privatisation, déréglementation), relayée par les gouvernements successifs. Le bilan de cette politique est désastreux : les factures des usagers ont flambé (plus 80% pour le gaz et plus 40% pour l'électricité) ; les services se sont dégradés ; la péréquation tarifaire (prix du kWh égal pour tous) est menacée ; la précarité énergétique explose (13 millions de Français). De plus, les cadeaux faits à ses concurrents et les dividendes versés aux actionnaires plombent financièrement EDF.



Le projet « Hercule » tend à découper le Groupe EDF en trois entités :

- **EDF bleu** : dédiée à la production nucléaire et thermique ; 100% public (gros investissements, une bonne part de la production livrée à prix coûtant aux concurrents !)

- **EDF vert** : regrouperait les activités les plus rentables avec la distribution (ENEDIS ; SEM ; Régies municipales...) ; les énergies renouvelables subventionnées ; le commercial... et serait privatisée dans un premier temps à hauteur de 30 %,

- **EDF azur** : regrouperait l'hydraulique particulièrement importante en Savoie (barrages ; usines de production ; ingénierie...). Ce secteur 100% public mais "filialisé" sous contrat de « quasi régie » n'est pas à l'abri des privatisations...

Trois entités qui ne partageront plus rien, avec des conséquences certaines et des risques majeurs, alors qu'elles travaillent aujourd'hui efficacement ensemble.

Aujourd'hui l'électricité est disponible en permanence, même en mode « confiné ». Demain, l'entreprise découpée façon puzzle, ne sera plus adaptée et réactive pour faire face aux aléas et répondre aux impératifs de service public.

Au final, un service de moins bonne qualité pour un prix plus élevé. Est-ce là le progrès attendu par les Français ?

L'ensemble des fédérations syndicales du secteur de l'énergie, les associations de consommateurs, de nombreux élus, la fédération nationale des collectivités concédantes... réclament l'abandon du projet Hercule.

Le plan CLAMADIEU démantèle ENGIE par la vente au plus offrant des activités "eau-propreté", Services climatique et thermique, Production d'électricité thermique dont un acteur clé du démantèlement des centrales nucléaires : Endel.

Le seul maintien des infrastructures gazières, du commerce, de l'éolien et du solaire, des réseaux de chaleur, fragilise le Groupe car sa taille insuffisante est convoitée par les prédateurs (Total...).

Conséquences : suppression d'emplois massive, perte de compétences, liquidation d'ensembles historiques basés sur le service public.

Un énorme gâchis pour un Groupe unique par le fait qu'il rassemble toutes les compétences liées à la transition énergétique.

Il devient nécessaire qu'un bilan des conséquences de l'ouverture à la concurrence du Service Public de l'Electricité et du Gaz soit réalisé.

Nous réclamons l'instauration d'un véritable débat car l'énergie est un bien commun. Celui-ci doit répondre :

- aux besoins de l'ensemble des usagers : le droit à l'énergie, droit fondamental et essentiel doit devenir pleinement effectif partout, pour toutes et tous. L'égalité de traitement des usagers, la péréquation tarifaire et la tarification réglementée doivent être pérennisées ;

- aux défis de la précarité énergétique par une solidarité renforcée ;

- aux besoins d'investissements considérables de l'indispensable transition énergétique et écologique ;

- à la nécessité d'un développement durable assurant notre indépendance énergétique : en diversifiant nos sources d'énergie, en investissant dans la recherche et le déploiement d'énergies renouvelables répondant aux enjeux du réchauffement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, il faut renoncer aux politiques strictement financières de libéralisation et de privatisation et, au contraire, faire le choix d'une maîtrise publique complète du secteur de l'énergie.

Le groupe des 9 a rapidement répondu favorablement à notre demande au plan national, notamment celles portant sur les questions de pouvoir d'achat et de défense des services publics.

Nous exhortons aussi nos adhérent·es à être particulièrement vigilants dans la période à venir sur ce dossier crucial pour toutes et tous...

Bref, dans ce contexte sanitaire difficile et pesant, choisissons de ne pas nous replier sur nous-mêmes, car la pandémie est aussi un prétexte commode pour précipiter la remise en cause des droits sociaux. Plus que jamais, nous retraité·ess, nous devons nous sentir citoyen·nes solidaires des jeunes, des actif·ves, des chômeur·ses, car notre combat est le même !!!

Le bureau du S1 des retraité·es (dont les cosecrétaires Danielle Geninatti et Gérard Fuchs)



Vie chère en Haute Savoie, un sérieux handicap pour beaucoup

La Haute-Savoie n'est toujours pas classée comme zone de vie chère malgré les multiples actions menées pour dénoncer cette situation. Personne n'ignore que ce problème est un sérieux handicap pour la vie économique et sociale dans ce département, pour les jeunes ou les moins jeunes (les retraités par exemple).

Que ce soit le préfet qui, lors de la réception d'une délégation de l'intersyndicale des retraités, nous a fait savoir qu'il transmettait régulièrement, mais en vain, ce dossier à son ministre de tutelle.

Que ce soit, l'ARS ou le Conseil départemental qui, au cours d'une rencontre récente, ont reconnu le recrutement difficile de personnels soignants aggravé par le coût des loyers dans le département.

Que ce soit des élus, députés ou sénateurs :

Comme S. Noël (sénatrice LR) en 2019 : « *Vivre et travailler en Haute-Savoie coûte cher, c'est une réalité qui pose aujourd'hui de sérieux problèmes sur le marché de l'emploi en Haute-Savoie, tous secteurs d'activité confondus, public comme privé* ». Depuis des années, les entreprises, les collectivités, les organisations syndicales et associatives ont déjà tiré la sonnette d'alarme, relayées par nombre de parlementaires, en vain. Pourtant, ce coût élevé de la vie complique gravement le recrutement du personnel à toutes les échelles.

Avec plus de 10 000 nouveaux habitants chaque année en Haute-Savoie, il devient compliqué de maintenir certains services à la population pourtant vitaux, par manque de candidats. En effet, les personnes qui arrivent du reste de la France renoncent au bout de quelques mois à rester en poste du fait de leur qualité de vie non satisfaisante au regard du prix élevé de leur logement et du coût des dépenses quotidiennes, supérieur à la moyenne nationale.

C'est principalement ce motif du « coût de la vie », et notamment du logement, qui empêche les fonctionnaires et les salarié·es de s'installer durablement. Dans tous les secteurs d'activité, le taux de vacance de postes est critique y compris dans les trois versants de la fonction publique et surtout dans fonction publique hospitalière. La proximité avec la Suisse voisine, notamment dans le Genevois et le Chablais, amplifie encore ce phénomène en particulier pour les professions du secteur de la santé, car les structures françaises ne sont malheureusement pas en mesure de s'aligner sur les salaires perçus en Suisse. Elles se retrouvent totalement impuissantes à garder leurs salarié·es qui décident d'aller travailler de l'autre côté de la frontière... À titre d'exemple, cet été cent cinquante lits d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont été fermés dans le département, faute de personnel. L'octroi d'une prime de vie chère ou indemnité de résidence en Haute-Savoie se révèle aujourd'hui incontournable.

De toute évidence, ces difficultés à se loger contribuent à rendre la vie chère en Haute-Savoie, dans un contexte déjà difficile et marqué par des inégalités de service dans ses territoires ruraux, montagnards et frontaliers, comme le pointait V. Duby Muller (députée LR) en 2019 à l'occasion de l'examen d'une proposition de résolution « pour remettre l'intérêt général au cœur de la fonction publique ». La députée haut-savoyarde a rappelé le contexte du département, où les fonctionnaires ne veulent pas s'installer durablement en raison du coût de la vie, surtout le logement. « *Le taux de vacance de postes est important dans les trois versants de la fonction publique, à la Direction départementale de la Police aux frontières, à la Direction départementale des finances publiques, et au commissariat d'Annemasse, pourtant en zone de sécurité prioritaire. C'est aussi le cas pour la fonction publique hospitalière* ».

Le constat est du même ordre dans l'Éducation nationale.

Ainsi, dans le premier degré, le nombre de demandes de permutations pour quitter le département n'a cessé d'augmenter ces dernières années. En parallèle, les demandes d'entrées sont en baisse. Le département est passé du côté de ceux qui ne sont pas attractifs. On comptabilise une trentaine de démissions par an depuis deux ans et ce phénomène ne cesse de croître. Là aussi, quand nous rencontrons les collègues, l'argument financier est mis en avant. Les collègues disent ne pas s'en sortir et avoir du mal à se loger avec leur salaire.

Certains bailleur·ses vont jusqu'à refuser de louer leur bien en constatant que le montant de la location représente plus de 30 % du salaire, phénomène remarqué, notamment, dans toute la zone proche de la Suisse où le salaire minimum est proche de 4000 euros.

Les retraité·es ne sont pas moins impactés. La décision gouvernementale d'indexer les pensions sur le coût de la vie au lieu des salaires, le gel des pensions et avec Macron l'augmentation de la CSG de 1,7 % ont conduit à la baisse continue du pouvoir d'achat des retraité·es tout au long des années 2000. La pauvreté des retraités s'accroît. Beaucoup ont, dans notre département, des difficultés à se loger et le manque de logements sociaux aggrave la situation. Dans les EHPAD les tarifs sont hors de portée pour beaucoup. Impossible de faire face avec une pension de 1 100€ ou moins quand le coût pour un résident est de l'ordre de 2 200€/mois dans le public jusqu'à 2 900€ dans le privé (2 780€ à Paris).

Tous ces constats nous conduisent à exiger, plus que jamais, le classement en zone de vie chère de notre département, sans pour autant délaisser la revendication d'une augmentation des salaires et des pensions.

Jean-Claude, secrétaire du SNES-FSU retraité·es de Haute-Savoie

Être retraité·e et syndiqué·e au SNES-FSU

Dans l'académie un·e syndiqué·e du SNES sur cinq est retraité·e. La tendance est une légère baisse de syndicalisation des retraités sur les cinq dernières années (- 4%). L'augmentation de l'âge de départ à la retraite participe à la diminution du nombre de syndiqué·es, les collègues partant de plus en plus tard. Dans l'académie en lycée et en collège, l'évolution de l'âge de départ à la retraite est résumée dans le tableau ci-après et on constate que les départs en retraite se font de plus en plus tard ! C'est éloquent quant aux conséquences des réformes des retraites.

	63 ans et plus*	64 ans et plus*
2020-2021	39%	22%
2019-2020	33%	17%
2018-2019	35%	15%
2017-2018	32%	18%
2015-2016	24%	10%
2013-2014	18%	11%

* Âge le jour du départ du 1^{er} septembre au 31 août

Le suivi de la syndicalisation consiste surtout à communiquer avec les syndiqué·es et les futur·es retraité·es. Nous contactons les futur·es retraité·es dès que nous avons connaissance de leur date départ pour leur présenter la section des retraité·es et les inciter à nous rejoindre. Il y a les fidèles qui envoient leur cotisation dès la semaine de la rentrée scolaire. Il y a celles et ceux qui ne répondent pas ou qui oublient. Nous les relançons systématiquement par courrier ou par téléphone, car nous nous n'avons pas de lieu où nous nous rencontrer au quotidien comme en activité. Nous nous voyons aux assemblées générales, aux rassemblements, lors des manifestations...

Être retraité·e et syndiqué·e au SNES-FSU

Partir à la retraite, c'est d'abord éprouver un grand sentiment de liberté : enfin la possibilité de réaliser des projets qui dorment au fond des mémoires ; c'est aussi quitter un monde professionnel familier avec ses engagements multiples dont le SNES-FSU faisait partie.

Beaucoup partent à la retraite avec soulagement vu la dégradation des conditions de vie et de travail. Mais on quitte le métier souvent avec nostalgie aussi, car être enseignant·e, CPE ou PSYEN pendant des dizaines et des dizaines d'années, ne s'efface pas.

Adhérer au SNES-FSU à la retraite c'est garder un lien avec des collègues, c'est recevoir la presse syndicale. Une fois mises de côté les préoccupations professionnelles, le SNES-FSU peut être le lieu d'une participation tout aussi active à la vie sociale et publique de notre pays par le biais des moyens de réflexion et d'action que sont les sections départementales de retraité·es du SNES, de la FSU, et de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) à laquelle le SNES est affilié aux côtés d'autres syndicats de la Fonction publique.

Comme par le passé, les mobilisations restent indispensables pour rappeler que la retraite n'est pas une aumône, mais un droit lié au statut de salarié, pour contrer les mauvais coups et obtenir des avancées. Il nous faut porter haut nos revendications sur le pouvoir d'achat, les services publics et la santé. Les retraité·es et leurs organisations syndicales ont de plus en plus de mal à être reconnus officiellement et institutionnellement : c'est un combat à mener ensemble.

L'engagement syndical des retraité·s est aussi intergénérationnel. Les projets du gouvernement Macron sont particulièrement nocifs : pour les retraites, régime par points qui met en cause le code des pensions et la Fonction publique, attaque contre l'École, suppressions d'emplois dans la Fonction publique... La destruction du droit du travail est une attaque contre tous les salariés et contre les jeunes. Les politiques autoritaires contre les libertés fondamentales (menaces contre le droit à manifester, répression contre le mouvement social et syndical), les coups portés à la démocratie par l'intégration dans la loi de mesures prévues uniquement en état d'urgence nous concernent aussi en tant que citoyen·nes.

Patrick Le Brouster, trésorier du S1 de l'Isère

Aider les collègues lors de leur demande de retraite

À la section académique de Grenoble, il y a toujours eu un·e collègue retraité·e pour aider les collègues dans leurs dossiers.

Pendant de nombreuses années, c'est Jean-Claude Lamarche qui a œuvré dans ce sens, puis Joëlle Guillaume et moi-même l'avons remplacé. Puis j'ai continué.

Nous avons fait des permanences les mercredis après-midi en recevant les collègues et en répondant au téléphone et aux mails.

L'an passé, j'ai fait des permanences lorsque des collègues demandaient des rendez-vous, soit à la section académique à Grenoble ou à la section départementale de la Drôme à Valence.

Depuis le mois de mars, du fait de la pandémie, je traite toutes les demandes des collègues par mail ou par téléphone.

Actuellement il est quasiment impossible d'obtenir des renseignements auprès du Rectorat avant de demander sa retraite. Le service du rectorat a été réduit à peau de chagrin et la dématérialisation de la procédure rend les choses de plus en plus opaques, sans un contact réel avec les personnels du rectorat.

Les collègues attendent des informations claires et précises pour connaître le niveau de leur pension avant de déposer leur dossier et nous faisons nous-même le calcul du montant de la pension avec la formule complexe !

Actuellement toute demande se fait sur le site de l'ENSAP, la vérification du déroulé de la carrière, les simulations, etc. Mais la compréhension de tous les éléments n'est pas forcément évidente ! Décote, surcote, bonifications, demandent bien souvent des explications et les explications en ligne, les réponses des « conseillers » sont souvent lacunaires et opaques.

Avoir comme seul interlocuteur le site de l'ENSAP est déroutant et les collègues apprécient de pouvoir avoir un·e interlocuteur·trice qui va répondre à leurs questions, à leurs doutes et les aider à comprendre les éléments de leur dossier.

Je vérifie avec eux leurs documents et leur explique ces documents qui sont parfois complexes.



Quelques rappels pour demander la retraite

Chaque début d'année scolaire, le Rectorat envoie une note demandant aux collègues désirant partir en retraite au cours de l'année de faire cette demande au cours du mois de novembre de façon à être sûr que le dossier sera traité à temps. La note de service est disponible sur le PIA et mise en ligne sur le site de la section académique du SNES-FSU. Déposer le dossier 6 mois avant le départ peut parfois poser des problèmes de paiement de la pension pour les premiers mois.

Il faut commencer à vérifier son dossier le plus tôt possible afin d'être sûr que tous les éléments de la carrière sont correctement répertoriés. Et plus encore si la carrière n'est pas uniquement dans l'Éducation nationale ou pour une situation particulière.

Le départ à la retraite sera obligatoirement le premier du mois.

Notre rôle au SNES-FSU est de vous aider et de vous conseiller pour bien préparer ce moment de la fin de votre carrière et lorsque vous contactez la section académique, votre message sera transmis au militant, au collègue qui pourra vous renseigner le mieux possible.

Claudette Combe

SNES-FSU Grenoble
6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30
Mél : s3gre@snes.edu

Site internet :
grenoble.snes.edu

www.facebook.com/
SNESFSUGrenoble/

Exigeons la levée des brevets sur les vaccins contre la Covid-19

Alors que le vaccin contre la Covid 19 a été rendu possible grâce aux avancées de la recherche publique mondiale, les États sont totalement dépendants du bon vouloir des entreprises pharmaceutiques.

Dès le 2 octobre 2020, l'Afrique du Sud et l'Inde, à la tête d'une coalition d'une centaine de pays, déposaient un texte proposant d'accorder une dérogation temporaire à certaines obligations découlant de l'ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) **afin que n'importe quel pays puisse produire les vaccins sans se soucier des brevets.** Il y a, en effet, une urgence absolue à mutualiser toutes les technologies validées pour développer et répartir équitablement la production à l'échelle européenne et mondiale. **Des négociations pour lever les brevets sur les vaccins sont toujours en cours à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).** Jusqu'à présent, l'UE et la France (malgré un soi-disant revirement de Macron) se sont opposées à cette proposition, à laquelle la population est pourtant favorable.

« Face à l'urgence, il faut défendre les solutions publiques et ne plus accepter d'être soumis à l'arbitrage et aux délais de livraison de Big Pharma. » Benoît Teste, secrétaire général de la Fsu.

« Il faut défendre les solutions publiques et ne plus accepter d'être soumis à l'arbitrage et aux délais de livraison de Big Pharma. »

C'est pour faire des vaccins des « biens communs de l'humanité » que, le 30 novembre 2020, des acteurs du mouvement social, des syndicats, des ONG, ont lancé la campagne européenne « Pas de profit sur la pandémie ».

Cette campagne, par le biais de ICE (Initiative Citoyenne Européenne) : <https://noprofitonpandemic.eu/fr/> vise à obtenir 1 million de signatures dans au moins sept États membres de l'Union européenne pour exiger un changement législatif à la Commission européenne. La campagne regroupe aujourd'hui plus de 200 organisations au niveau européen. De nombreuses personnalités soutiennent ces revendications, comme le président de l'OMS ou les membres du comité bioéthique de l'Unesco. À ce jour, environ 119 000 signatures ont été recueillies, dont plus 25 000 en France. La collecte s'achèvera le 1^{er} mai 2022.

Il faut tout faire pour accélérer la vaccination par la coopération et la mutualisation » martèle Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.

« Il faut tout faire pour accélérer la vaccination par la coopération et la mutualisation », martèle Benoît Teste. « Et même en admettant que toute la population française soit vaccinée, si le virus continue à circuler dans les pays pauvres, des variants résistants aux vaccins vont continuer à se développer. Il faut donc assurer rapidement la vaccination dans le monde entier. »

De son côté, Fabien Roussel, secrétaire national du Parti communiste français, demande que les citoyens **« poussent fort pour que la France exige la levée des brevets. Les chercheurs ont réalisé des prouesses pour parvenir à réaliser ces vaccins et nous subissons aujourd'hui une pénurie insupportable. Nous sommes pénalisés par le profit. Il faut mener une bataille immense pour faire signer la pétition et interpeller les pouvoirs publics. »**

Pascale Vatel, secrétaire générale de la Fédération des mutuelles de France affirme de son côté se retrouver dans cet appel : **« Après le drame de la pénurie de masques, la gestion chaotique des dépistages, l'absence de médicaments vitaux pour les patients atteints de maladies graves durant le premier confinement, la gestion de la vaccination montre encore une fois notre dépendance stratégique et financière aux laboratoires pharmaceutiques privés, alors même qu'ils profitent largement de l'argent public. Il nous faut pousser fort pour sortir la santé de toute logique marchande et travailler fortement pour que le président de la République française signe cet appel à lever les brevets sur les vaccins. »**

Dès le 11 mars 2021, un collectif de scientifiques, médecins, économistes, syndicalistes et responsables d'ONG ont uni leurs voix pour présenter « L'appel de Paris ». Il exige la levée des brevets sur les vaccins anti-Covid-19 afin d'accroître de toute urgence la production mondiale.

« Les vaccins sont là, nous savons les produire, mais ils ne sont toujours pas accessibles au plus grand nombre. Une plus large et plus rapide distribution de ces vaccins en France et dans le monde se trouve aujourd'hui empêchée. Les intérêts privés, les considérations marchandes et les tractations opaques instaurent une intolérable pénurie mondiale de vaccins. Cette privation est injuste pour les uns et dangereuse pour tous. Aux quelques entreprises pharmaceutiques privées, ainsi qu'aux dirigeants des États producteurs de vaccins, nous disons avec force que, face au désastre mondial que nous traversons, rien ne saurait justifier votre monopole, votre défense acharnée des brevets, ni la spéculation financière sur notre santé. L'opportunisme avide devant ce fléau est une insulte à notre humanité. »

Les signataires de l'Appel demandent l'accès libre à la production et l'équité dans la distribution des vaccins. Ils veulent aussi que, face à l'urgence, toutes les forces industrielles de la planète, publiques ou privées, soient mobilisées, voire réquisitionnées.

Pour le Dr Richard Benarous, ancien directeur du département maladies infectieuses de l'Institut Cochin, Inserm, Cnrs, coauteur de l'Appel : « *L'élément essentiel de tous les vaccins, c'est la séquence génomique du virus Sars-Cov-2. Sans elle, il n'y a pas de vaccin possible. Or, il s'agit d'une ressource publique commune mondiale et accessible à tous. C'est la recherche publique mondiale qui a rendu possible la fabrication des vaccins. BioNTech et Pfizer ont eux-mêmes reconnu que leur vaccin s'appuyait sur des travaux pionniers menés depuis dix ans par de nombreux chercheurs dans le monde. C'est pourquoi les vaccins doivent être considérés comme un bien public mondial* ».

C'est la recherche publique mondiale qui a rendu possible la fabrication des vaccins. BioNTech et Pfizer ont eux-mêmes reconnu que leur vaccin s'appuyait sur des travaux pionniers menés depuis dix ans par de nombreux chercheurs dans le monde. C'est pourquoi les vaccins doivent être considérés comme un bien public mondial.

Pour Cécile Duflot, directrice générale d'Oxfam France et porte-parole de l'initiative citoyenne européenne « *Une personne est vaccinée toutes les secondes dans les pays riches tandis que soixante pays n'ont eu accès à aucune dose. Oxfam refuse que les citoyens soient otages de cette situation, alors même que 100 milliards de fonds publics à l'échelle du monde ont été mobilisés pour cette pandémie, que les entreprises qui ont breveté ces vaccins et leurs actionnaires ont déjà fait fortune sur cette situation. Il est donc temps de lever urgemment les brevets de ces vaccins, de rendre la production beaucoup plus massive et de dire oui aux pays comme l'Inde et l'Afrique du sud qui ont demandé à l'OMC que ces décisions soient prises* ».

« *S'il n'y avait pas eu pas un énorme apport d'argent public et si la Covid 19 n'avait touché que les pays pauvres, est-ce que les labos se seraient précipités pour trouver un vaccin ?* » s'interroge quant à lui Laurent Ziegelmeyer, représentant de la Cgt Sanofi. Il témoigne que, dans leur immense majorité, les salariés des entreprises pharmaceutiques ne sont pas en phase avec les orientations des directions. **Chez Sanofi, des centaines de postes de chercheurs ont été supprimés tandis que l'entreprise réalisait 12 milliards d'euros de bénéfices en 2020 (c'est 200 fois plus que les dons pour le Téléthon). Or l'entreprise reçoit de l'argent public sous forme de crédits d'impôts recherche.** « *Nos salariés et chercheurs qui se lèvent tous les jours pour travailler le font pour découvrir des traitements et des vaccins utiles à tous, des biens communs à l'humanité, pas pour scruter le cours de l'action. C'est pourquoi nous sommes pour la levée des brevets et, au-delà, nous posons clairement la question de la mise à disposition de l'outil de production. Nous avons d'ailleurs, dès l'annonce de Sanofi sur son retard dans la recherche sur le vaccin, interpellé au plus haut niveau la direction du groupe pour que nos usines soient utilisées pour développer ceux autorisés sur le marché.* »

Les Big Pharma ont aujourd'hui la mainmise totale sur la production et la distribution des vaccins aux différents pays. Des voix multiples s'élèvent pour contester cette situation intolérable.

**Exigeons la levée des brevets sur les vaccins contre la Covid 19.
Continuons de signer la pétition *Pas de profit sur la pandémie*.
Partageons les solutions ! Et participons à sa diffusion massive !!!**

INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

NOS DEMANDES ?

QU'EST-CE QU'UNE ICE ?

QUI SOMMES NOUS ?

SIGNER

SIGNER L'INITIATIVE →

**FACE AU COVID-19
TOUT LE MONDE
MÉRITE PROTECTION**

Pas de profit sur la pandémie

Colloque

Les retraites : où en sommes-nous ?

Le projet Macron consiste en une réforme systémique de retraite par points, dans un calendrier et des modalités complexes, sur lesquels il convient de revenir. Il a déclenché un vaste mouvement social d'opposition à la réforme jusqu'au vote par l'Assemblée en mars 2020... Macron, parti en campagne présidentielle, a remis en juin dernier la réforme des retraites sur la table.

À l'heure actuelle l'incertitude porte sur le contenu et la date de la réforme, mais réforme il y aura.

Nous nous proposons de réfléchir à la place de la réforme Macron des retraites dans l'évolution de la protection sociale, de nous demander s'il s'agit de continuités ou de ruptures :

- Comment la situer dans la succession des réformes des retraites adoptées depuis 1993 pour en comprendre les points communs mais aussi les particularités ?
- Quel choix politique et social derrière une ambition affichée de système de retraite universelle ?

La commission actif-ves/retraité-es du SNES-FSU de Grenoble organise un colloque au lycée Mounier de Grenoble, le jeudi 21 octobre de 9h30 à 16h30.

En raison de la situation sanitaire, les inscriptions aux stages sont obligatoires sur grenoble.snes.edu (pensez à demander votre autorisation d'absence avant le 21.09)



LA RETRAITE,
des droits à préserver
et à conquérir